

La lettre de L'Oiseau Bleu

Pour nos enfants :

Aurélien , Caroline, Jérôme, Jonathan,
Romain, Sophie, Thimoté et les autres ...

EDITORIAL :

Novembre 2005 - N°19

Un mot du Professeur Philippe Reinert :

A signaler une recrudescence de Leucoencéphalites aux USA: les vaccins ne sont pas obligatoires la bas !! Par ailleurs, il y a toujours en France des cas de Rougeole surtout au sud de la Loire (région de Marseille : négligences ? ligues anti-vaccins ?).

Pour le moment la vaccination des enfants de moins de 1 an n'est pas possible car le vaccin est détruit par les anticorps rougeole maternels trans placentaires qui mettent 10 à 12 mois pour disparaître du sang du BB.

Il est presque certain que si la mère a été vaccinée contre la Rougeole, elle transmet beaucoup moins d'anticorps à son enfant ; de ce fait il n'y en aurait plus vers 6 mois: nous avons mis en place une étude pour confirmer cela: il serait alors possible de vacciner contre la Rougeole dès le 6ème mois ce qui devrait éviter beaucoup de Rougeoles en particulier en crèche.

Il faut savoir qu'un des facteurs de risque de Panencéphalite est une Rougeole avant un an.

La France veut éliminer la rougeole d'ici 2010 : nouvelles recommandations vaccinales

Il existe actuellement en France un risque potentiel d'épidémies de rougeole chez des groupes de population insuffisamment vaccinés. Par ailleurs, chaque année, des infections rubéoleuses surviennent chez des femmes enceintes entraînant la naissance d'enfants atteints de rubéole congénitale malformative ou des IMG. Il s'agit donc pour la Direction générale de la Santé et l'Institut national de veille sanitaire de prendre des mesures pour étendre la couverture vaccinale et renforcer la surveillance de la rougeole. Des mesures dont dépend aussi l'élimination d'ici 2010 de la rougeole et de la rubéole congénitale de la région Europe de l'OMS (1).

Dans le monde, la rougeole reste la première cause de mortalité infantile évitable par la vaccination, avec plus de 30 millions de cas et 777 000 décès chaque année. En France, depuis l'introduction du vaccin dans le calendrier vaccinal, le nombre annuel de cas estimé est passé de 331 000 en 1985 à environ 4 500 en 2004 (2) et le nombre de décès annuels est passé dans le même temps d'une trentaine à moins de 10. Toutefois, le ralentissement de la circulation du virus a pour conséquence que des enfants non vaccinés en temps et en heure atteignent un âge avancé au moment de rencontrer éventuellement le virus. De ce fait, la réduction du nombre de cas de rougeole s'est accompagnée d'une augmentation de l'âge moyen de survenue de la maladie. Situation préoccupante : fréquence et gravité des complications, notamment neurologiques (PESS), augmentent avec l'âge.

Rappel : une épidémie de rougeole survenue en région PACA en 2003 a touché plus de 250 personnes, le taux de couverture vaccinale étant inférieur à 80 % dans certains départements de la région.

Pour enrayer cette évolution, le schéma vaccinal est de nouveau adapté. On recommande une première dose de ROR à 12 mois (et non plus à partir de 12 mois) et une seconde au cours de la 2e année - soit entre 13 et 24 mois, avec un intervalle d'au moins 1 mois entre les 2 injections. Ce nouveau schéma devrait assurer une couverture élevée (au moins 95 % pour la 1ere dose et 90 % pour la 2e), condition nécessaire à l'élimination de la rougeole. Or aujourd'hui la couverture vaccinale n'est que de 86,4% à 24 mois avec de fortes disparités selon les régions.

De plus, pour éviter les cas chez les grands enfants, adolescents et les adultes jeunes, la vaccination est recommandée en rattrapage entre 2 et 13 ans (2 doses) entre 14 et 25 ans (1 dose). Afin de suivre l'incidence de la maladie et de repérer précocement les foyers épidémiques, la rougeole est devenue maladie à déclaration obligatoire (cf. le site de l'InVS).

De plus, toute suspicion de diagnostic clinique d'un cas de rougeole devra être confirmé par un test biologique (recherche d'IgM sur prélèvement de sang ou de salive). Des kits de prélèvement salivaire seront disponibles auprès des DDASS. Il a ainsi été prévu que près de 92 000 professionnels de santé soient destinataires d'une lettre d'information sur le dispositif de notification et de confirmation biologique des cas de rougeole.

(1) Plan stratégique de lutte contre la rougeole et la rubéole congénitale dans la région européenne de l'OMS (<http://www.euro.who.int/vaccine>)

(2) Données du Réseau sentinelles, Inserm U707